



Abonnez-vous  
gratuitement  
aux BSV de la  
région Occitanie

## A retenir

### MAÏS

**Sésamie** : Effectifs piégés faibles. Pic de vol de deuxième génération (G2) prévu du 19 au 24 juillet des secteurs les plus chauds aux secteurs les plus froids du territoire.

**Pyrale** : Reprise significative du piégeage. Le vol de deuxième génération a débuté. Pic de vol de deuxième génération (G2) prévu du 28 juillet au 03 août, des secteurs les plus chauds aux secteurs les plus froids du territoire.

**Cicadelle bleue** : Activité marquée. Risque fort.

**Pucerons** : Conditions favorables. A surveiller.

## Maïs

### • Stades phénologiques et état des cultures

Avec l'offre climatique actuelle, la culture poursuit son cycle, en avance d'une dizaine de jours par rapport à une année médiane. Dans les parcelles les plus avancées, les plantes peuvent atteindre le stade grain laiteux. La majorité des parcelles se situe au stade fin floraison.

### • Sésamie – *Sesamia nonagrioides*

Depuis le précédent bulletin, le piégeage a globalement augmenté, même si les effectifs restent faibles. Le vol de deuxième génération est en cours.

A ce jour, la modélisation « nona » prévoit le pic de vol de deuxième génération du 19 au 24 juillet des secteurs les plus chauds aux secteurs les plus froids du territoire. Le stade baladeur est prévu à ce jour du 28 juillet au 03 août, toujours des secteurs les plus chauds aux secteurs les plus froids du territoire.



Sésamie - Source ARVALIS

**Évaluation du risque** : Le risque sésamie s'est renforcé ces deux dernières années sur l'ensemble de la région, avec une pression de même ampleur voire supérieure à celle de la pyrale, là où historiquement celle-ci était dominante. Même si le vol semble peu important, les larves de la deuxième génération vont pouvoir s'installer sur des plantes dont les épis vont être à un stade favorable à leur localisation à ce niveau.

### • Pyrale – *Ostrinia nubilalis*

Depuis le précédent bulletin, le piégeage a repris et les effectifs piégés sont en hausse marquée. Le vol de deuxième génération a débuté. Des signes d'activité larvaire, des perforations de feuilles, peuvent être observés sur l'ensemble du territoire.

A ce jour, on peut situer le pic de vol du 28 juillet au 3 août, des secteurs les plus chauds aux secteurs les plus froids du territoire. Cette prévision sera affinée dans le prochain bulletin.



Pyrale - Source ARVALIS

**Évaluation du risque** : La pyrale représente le risque « ravageur aérien » le plus important pour le maïs de la région, avec la sésamie. Encore plus que pour la sésamie, le stade de la culture au moment du pic de vol sera favorable à des pontes sur ou à proximité des épis.



#### Directeur de publication :

**Denis CARRETIER**  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
d'Occitanie  
BP 22107  
31321 CASTANET TOLOSAN Cx  
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution  
ISSN en cours

**Comité de validation :**  
Arterris, Arvalis Institut du  
Végétal, Chambres  
d'agriculture de Hte-Garonne  
et du Tarn, Chambre  
régionale d'agriculture  
d'Occitanie, DRAAF  
Occitanie, FREDON,  
Qualisol, Terres Inovia, Val  
de Gascogne, Vivadour,

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action pilotée par le Ministère  
chargé de l'agriculture, avec  
l'appui financier de l'Agence  
Française pour la Biodiversité,  
par les crédits issus de la  
redevance pour pollutions  
diffuses attribués au finance-  
ment du plan Ecophyto.

### • Cicadelle bleue - *Zyginidia scutellaris*

L'activité de ce ravageur est toujours très importante. Les conditions climatiques restent favorables à ce bio-agresseur. Des symptômes très marqués sont visibles en culture. La feuille de l'épi est atteinte dans un grand nombre de parcelles de maïs consommation. L'intensité de la pression est encore plus forte pour les maïs spéciaux, du fait de leur gabarit.

**Période de risque :** de l'apparition de la feuille de l'épi à la fin du vol.

**Seuil de nuisibilité :** atteint quand la feuille de l'épi porte des traces blanches et que les feuilles immédiatement inférieures sont desséchées.

**Évaluation du risque :** Risque fort.



### • Pucerons

Compte tenu du stade de la culture, les effectifs de *Sitobion avenae*, transfuges des céréales à paille, sont dilués dans le couvert. Avec la période de floraison, c'est surtout *Rhopalosiphum padi* qu'il faut surveiller, au niveau de la panicule.

**Périodes de risque et seuils de nuisibilité :**

***Sitobion avenae* :** 500 pucerons par plante (avec de nombreux ailés) sur des maïs à moins de 8-10 feuilles.

***Rhopalosiphum padi* :** une panicule sur deux colonisée (période floraison + 3 semaines après fécondation)



**Évaluation du risque :** A surveiller, surtout à la floraison, en particulier en ce qui concerne *Rhopalosiphum padi*. Conditions favorables.

### • Héliothis - *Helicoverpa armigera*

Quelques captures diffuses sont enregistrées, et la présence de jeunes chenilles a été notée sur d'autres cultures. Cela confirme l'activité de ce ravageur sur le territoire.

**Évaluation du risque :** La période de sensibilité se situe autour de la floraison. A surveiller, particulièrement pour les maïs spéciaux.



### • Chrysomèle du maïs - *Diabrotica virgifera*

Le réseau de pièges est en place. Pas de capture à ce jour.



### • Rouille - *Puccinia sorghi* - Production de maïs semences

Les premières pustules de rouille ont été observées en production de semences, notamment dans les îlots du sud et de l'ouest du territoire.



**REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière maïs d'Arvalis-Institut du végétal et élaboré sur la base des observations réalisées par Arterris, Arterris Semences, Caussade semences, Chambres d'agriculture de la Haute Garonne, des Hautes Pyrénées, du Tarn et Garonne, Agrod'oc, Euralis Semences, Fredon, Pioneer Semences, Qualisol, Ragt, Ragt Semences, Val de Gascogne, Vivadour, les agriculteurs piégeurs, ARVALIS-Institut du végétal.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.